



DÉCISION MUNICIPALE
N° 2025 - 92
En date du 2 SEPTEMBRE 2025

OBJET : TARIFS ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE – MODIFICATION

Prise en application de la délibération N°2024-107 du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L. 122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision municipale 2023-46 en date du 14 juin 2023 modifiant les tarifs de l'école municipale de musique et de danse

Vu la décision municipale 2024-56 en date du 21 mai 2024 modifiant les tarifs de l'école de musique et de danse

Considérant que la commune souhaite que ses élèves soient identifiés lors de leur arrivée aux cours et renforcer leur sentiment d'appartenance

Considérant que la commune souhaite que l'école de musique soit valorisée et reconnue lors des concours départementaux, régionaux et nationaux

DÉCIDE

Article 1 : De fixer, à compter du 2 septembre 2025, les tarifs de l'école municipale de musique et de danse selon les grilles suivantes :

MUSIQUE

Désignation		Tarif trimestriel 2025-2026		
		Luzarches		Autres communes
		QF1 de 0 à 1499	QF2 + de 1500	
Eveil 4-5 ans	1 cours hebdomadaire	86 €	89 €	123 €
Éveil + instrument	1 cours hebdomadaire	178 €	184 €	244 €
1er cycle instrument 30 min + formation musicale 1h	1 cours hebdomadaire	198 €	210 €	282 €
2ème cycle instrument 45 min + formation musicale 1h	1 cours hebdomadaire	213 €	223 €	302 €
3ème cycle instrument 1h	1 cours hebdomadaire	229 €	241 €	322 €
2 instruments solfège	1 cours hebdomadaire	308 €	325 €	421 €

DANSE

Désignation		Tarif trimestriel 2025-2026		
		Luzarches		Autres communes
		QF1 de 0 à 1499	QF2 + de 1500	
éveil (4-5 ans)	1 cours hebdomadaire	63 €	66 €	93 €
	2 cours hebdomadaires	123 €	128 €	180 €
Jazz ou Classique 1 heure	1 cours hebdomadaire	81 €	85 €	113 €
	2 cours hebdomadaires	159 €	165 €	220 €
	3 cours hebdomadaires	235 €	242 €	326 €
	4 cours hebdomadaires	308 €	318 €	428 €
	5 cours hebdomadaires	384 €	394 €	505 €
	6 cours hebdomadaires	458 €	469 €	581 €
	7 cours hebdomadaires	532 €	543 €	656 €
	8 cours hebdomadaires	604 €	616 €	730 €
Classique 1h30	1 cours hebdomadaire	89 €	93 €	120 €

Article 2 : De fixer à 15,00 euros, au titre de frais administratifs, l'émission et la gestion d'un avis de somme à payer

Article 3 : De fixer le tarif du sweat à 22€ personnalisé avec le logo de l'école de danse pour les tailles de 4

à 10 ans inclus, et 28€ pour les tailles L et XL inclus

Article 4 : De fixer la tarification de la personnalisation du prénom sur le sweat à 5€ au choix

Article 5 : De préciser que les familles ayant deux factures impayées soit deux avis de sommes à payer en trésorerie, se verront refuser l'inscription de leur(s) enfants à l'école municipale de musique et de danse

Article 6 : Dit que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget de la collectivité.

Article 7 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Michel MANSOUX
Maire



Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : **3 septembre 2025**
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **3 septembre 2025**

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES - TEL : 01-30-29-54-54

REÇU EN PREFECTURE

le 03/09/2025

Application agréée E-legalite.com

21_DA-095-219503521-20250903-DH2025_92-A